

depuis la création de la Cour Suprême. Dès le premier moment de son existence, ce tribunal s'est fait centralisateur ; ses décisions ont constamment consacré les empiètements du gouvernement d'Ottawa et nié aux provinces l'exercice de droits que l'on croyait indiscutables. C'est le devoir des ministères provinciaux de se prémunir contre ce danger et de chercher à faire obstacle aux tendances si prononcées des juges fédéraux. L'appel au Conseil Privé existe encore, et nous avons tout lieu de croire, d'après l'une des récentes décisions de ce suprême tribunal, que les provinces obtiendront justice.

L'an dernier eut lieu dans la Chambre des Communes une vive discussion sur la proposition d'abolir la Cour Suprême. On a pu constater que ce tribunal comptait peu de défenseurs zélés parmi les membres de la députation. En face des manifestations de l'opinion publique, le gouvernement promit de considérer la question et demanda un an de délai pour préparer des changements destinés à faire cesser les récriminations. Un projet de loi va donc être soumis aux chambres fédérales, et ce sera probablement le plus important de la session. Maintenant que les tendances centralisatrices ont été condamnées à Londres, le gouvernement a toutes les raisons de fixer aux juges de la Cour Suprême des bornes légitimes et raisonnables d'interprétation. Et il doit le faire ; l'opinion publique l'exige. Il n'y a pas, à l'heure présente, de questions plus importantes à régler. Elle offre un magnifique champ de bataille sur lequel, tôt ou tard, les parties se rencontreront.

Dans notre province, les préoccupations politiques ne sont pas nombreuses. Elles se réduisent à diverses conjectures sur la vente ou l'affermage du chemin de fer du Nord. Le ministre Chapleau qui vient de remporter aux commices populaires un succès si éclatant, ne résoudra pas la question sans s'exposer à de grandes difficultés. Un parti opposé à la vente du chemin paraît s'être formé dans les rangs ministériels mêmes, et, sans savoir jusqu'où il ira, on peut prévoir qu'il opposera des obstacles. Mais le premier-ministre, dans son discours prononcé à Ste-Thérèse a placé nettement la question devant les électeurs. Il a déclaré que si une offre de huit millions de dollars lui était faite pour le chemin il le vendrait. Ce programme a été bien accueilli ; les organes même de l'opposition n'ont trouvé rien ou presque rien à redire. Que l'on soit ou non favorable à la vente immédiate du chemin, il faut bien avouer que le ministère se trouve